

Plan sectoriel déchets 2017 Evaluation de la durabilité

Généralités

Le Conseil-exécutif a décidé de soumettre à une évaluation de la durabilité (ED), avant la prise de décision, les affaires d'importance stratégique intéressant l'ensemble du canton (ACE 1539 du 12 septembre 2007).

Qu'est-ce qu'une évaluation de la durabilité ?

- Une évaluation de la durabilité indique si un projet (ou une stratégie, une conception, une planification) contribue au développement durable. Elle en montre les effets positifs et négatifs prévisibles sur l'économie, la société et l'environnement, tout en révélant les éventuels conflits d'objectifs.
- L'ED n'est pas un examen dont le résultat revient à qualifier son objet de « durable » ou de « non durable » mais plutôt une appréciation permettant une appréhension globale du projet, de ses avantages et de ses inconvénients. Elle constitue donc la base d'une pesée d'intérêts exhaustive.
- Le résultat de l'ED est avant tout une base d'information à l'intention des décisionnaires. Si l'ED est effectuée suffisamment tôt au stade de la planification, elle peut en outre contribuer à optimiser un projet ou à prévoir des mesures d'accompagnement en temps opportun.



La présente évaluation de la durabilité du plan sectoriel déchets a été effectuée en fonction de la liste de contrôle « Champs thématiques du développement durable ». Il s'agit d'une évaluation qualitative des effets du futur plan sectoriel. L'évaluation a été entreprise par l'Office des eaux et des déchets, responsable dudit plan sectoriel, Monsieur Tobias Andres de l'Office de la coordination environnementale et de l'énergie (OCEE) en ayant assuré la direction et le suivi.

Evaluation de la durabilité (Liste de contrôle : champs thématiques du développement durable)

Objet de l'évaluation	Plan sectoriel déchets 2017 (état septembre 2016)
Date	19 septembre 2016
Evaluation effectuée par	Oliver Steiner (OED), Tamara Lema (OED), Marc Häni (OED)
Horizon temporel de l'évaluation	Cinq ans (jusqu'au prochain remaniement du plan sectoriel)
Horizon territorial de l'évaluation	Canton de Berne et régions limitrophes
Base de comparaison (référence)	Situation en 2016
Remarques	Le plan sectoriel définit tous les objectifs et les principes de la gestion des déchets. La planification en matière de décharges est réglée dans le plan sectoriel en matière d'extraction de matériaux, de décharges et de transports (EDT) et ne fait pas l'objet de la présente évaluation.

Effets prévisibles:

	négatif		positif	
ENVIRONNEMENT	-2	-1	1	2
Biodiversité Pas d'effets importants.				
Nature et paysage Pas d'effets importants.				
Consommation d'énergie Le plan sectoriel déchets contribue à la réduction de la consommation d'énergie (par ex. collecte séparée, UIOM).				
Qualité de l'énergie Les installations de méthanisation de déchets biogènes sont encouragées, les rejets de chaleur d'UIOM sont mieux exploités, les transports sont réduits grâce au recyclage, les combustibles alternatifs sont encouragés dans les cimenteries.				
Climat La promotion de combustibles alternatifs a une influence positive indirecte sur le climat.				
Consommation de matières premières Les mesures définies permettent de ménager les ressources, de valoriser et de réduire les déchets ainsi que d'utiliser davantage de matériaux de récupération. Il s'agit de l'objectif principal du plan sectoriel déchets.				
Qualité des matières premières Les matériaux de recyclage doivent présenter la même qualité que les matières premières primaires et remplacent en partie ces dernières. Le plan sectoriel déchets contribue à la mise en œuvre de l'ordonnance sur les déchets (OLED).				
Régime des eaux Pas d'effets importants.				
Qualité de l'eau Le concept de valorisation a un effet positif sur la qualité de l'eau. Moins de déchets sont déposés dans les décharges. Il s'agit d'un effet indirect du plan sectoriel déchets.				
Utilisation du sol Pas d'effets importants.				
Qualité du sol Pas d'effets importants.				
Qualité de l'air Pas d'effets importants.				

ECONOMIE	-2	-1	1	2
Revenus Pas d'effets importants.				
Coût de la vie Pas d'effets importants.				
Marché du travail Pas d'effets importants.				
Investissements Les communes, les usines d'incinération des ordures ménagères, etc. doivent investir de l'argent.				
Vérité des coûts Pas d'effets importants.				
Efficacité des ressources La professionnalisation et la régionalisation systématiques améliorent l'efficacité des ressources.				
Capacité d'innovation De nouveaux procédés figurent dans le plan sectoriel (par ex. installation de lavage pour traiter les matériaux d'excavation)				
Structures économiques Un système d'élimination qui fonctionne bien contribue à l'attractivité du site. En termes d'élimination, le canton de Berne n'est dépendant d'aucun autre canton.				
Compétences professionnelles Pas d'effets importants.				
Finances publiques Sans investissements (du canton et des communes), le plan sectoriel ne peut pas être mis en œuvre.				
Impôts Pas d'effets importants.				
Production Le plan sectoriel participe à la prise en compte de formes de production plus respectueuses de l'environnement (rôle d'exemple des pouvoirs publics en tant que maître d'ouvrage).				

SOCIÉTÉ	-2	-1	1	2
Bruit / qualité de l'habitat Pas d'effets importants.				
Mobilité Pas d'effets importants.				
Santé Pas d'effets importants.				
Sécurité Pas d'effets importants. La sécurité de l'élimination des déchets est maintenue.				
Répartition des revenus et de la fortune Pas d'effets importants.				
Participation Pas d'effets importants.				
Culture et loisirs Pas d'effets importants.				
Formation Pas d'effets importants. Les offres de formation et d'information sont maintenues.				
Sécurité sociale Pas d'effets importants.				
Intégration Pas d'effets importants.				
Egalité des chances Pas d'effets importants.				
Solidarité supra-régionale Pas d'effets importants. La solidarité supra-régionale est maintenue.				

Résumé Environnement

Le plan sectoriel déchets 2017 a des effets positifs sur l'environnement notamment grâce à l'utilisation plus parcimonieuse des matières premières, aux mesures prises pour réduire les déchets et à l'encouragement du recours aux matériaux recyclés. En revanche, le plan sectoriel ne devrait pas avoir d'effets négatifs. Les objectifs seront poursuivis dans les cinq années à venir, démarche qui devrait mener à une amélioration constante de la situation sur le plan environnemental.

Résumé Economie

Dans la dimension « Economie », le plan sectoriel déchets 2017 a des effets positifs mineurs. D'une part, l'encouragement systématique de la professionnalisation et de la régionalisation de l'offre des communes en matière de collecte permet de réaliser des économies. D'autre part, les adaptations exigées par rapport à l'état de la technique entraînent aussi des investissements dans les machines et l'infrastructure. Les investissements supplémentaires dans les infrastructures grèvent les finances publiques des communes, tandis qu'ils ne génèrent pas de dépenses supplémentaires pour le canton.

Dans la dimension « Société », le plan sectoriel déchets 2017 ne devrait guère avoir d'effets.

Conclusions

Voici les cinq objectifs stratégiques sur lesquels se fonde le plan sectoriel déchets du canton de Berne : garantir une élimination sûre, veiller au traitement durable des déchets, ménager les ressources naturelles, respecter l'état de la technique dans les systèmes d'élimination nouveaux et déjà en place et donner l'exemple, un rôle essentiel des pouvoirs publics. En se basant sur ces objectifs stratégiques, le plan sectoriel déchets 2017 définit les objectifs et les mesures portant sur la gestion bernoise des déchets pour les cinq prochaines années. Il poursuit l'orientation du plan sectoriel précédent. Dans de nombreux domaines, il s'agit de maintenir le niveau élevé atteint. L'évaluation de la durabilité du plan sectoriel déchets 2017 montre que l'on peut s'attendre à des effets positifs supplémentaires dans les domaines de l'environnement et de l'économie, mais à aucun effet dans le domaine de la société. Le seul effet négatif relève des finances publiques compte tenu des investissements dans les infrastructures. Globalement, les effets positifs l'emportent nettement. Aucun conflit d'intérêt n'a été constaté durant l'évaluation. Le plan sectoriel déchets n'a malheureusement guère d'influence sur les comportements individuels qui seraient déterminants pour éviter les déchets à la source.